

Les principes de la guerre s'appliquent-ils aux engagements sur le territoire national ?

Colloque CDEC – Première table ronde

GBR (BRE) Pires do Nascimento HERTZ

Publié le 28/07/2019

Engagement opérationnel

Le Général Pires do Nascimento Hertz est issu de l'arme blindée cavalerie. Il a commandé le 7^e régiment de cavalerie blindée de Santana, ainsi que la 3^e brigade de cavalerie mécanisée Rio Grande do Sul. Il a également occupé des fonctions dans le domaine du renseignement et des opérations psychologiques, notamment au sein de la MINUSTA à Haïti. Il est actuellement le chef du Centre de doctrine des opérations terrestres de l'armée de Terre brésilienne.

L'intervenant a souligné en introduction le changement du profil historique des engagements des forces armées brésiliennes. En complément de leurs opérations à l'extérieur, celles-ci sont désormais employées dans un cadre constitutionnel pour assurer des missions de protection du territoire national.

Au Brésil, les forces armées ont traditionnellement soutenu l'intégration et le développement national, à travers la construction d'infrastructures notamment. Ces contributions ont conduit les forces armées du Brésil à se structurer comme une institution nationale, à la crédibilité reconnue dans toutes les enquêtes d'opinion.

Dans son article 144, la constitution brésilienne prévoit qu'en cas de situation de crise, les moyens militaires peuvent être utilisés, en dernier recours, sur le territoire national. Les forces armées brésiliennes peuvent ainsi être dotées d'un pouvoir de police administratif, sur ordre du président de la République, si le gouverneur de l'Etat concerné déclare que ses instruments dédiés sont indisponibles, non existants ou insuffisants. Dans ce cadre, les forces armées brésiliennes peuvent être appelées à garantir le respect de la loi et de l'ordre public, à travers des opérations dites de « GLO » (Garantia da Lei e da Ordem), de manière exceptionnelle, sur un territoire donné et pour un temps limité, en vue de préserver la sécurité du peuple et de la propriété.

En parallèle, la doctrine militaire brésilienne fournit aux officiers des forces armées brésiliennes des principes, des valeurs, des tactiques, des techniques et des procédures pour la conduite des troupes en situation de guerre et de non-guerre. Cette doctrine recouvre 13 principes fondamentaux, parmi lesquels : l'objectif, la simplicité, la surprise, la

sécurité, l'économie des forces, la masse, la manœuvre, le moral, la préparation, l'unité du commandement, la légitimité, etc. Parmi les grands principes guidant l'emploi des forces armées brésiliennes dans le cadre des opérations de GLO, on retrouve par ailleurs : la proportionnalité et la légalité. Les opérations de GLO ont également vocation à être conduites de manière intégrée, à s'appuyer sur le renseignement, à prendre en compte les limites de l'usage de la force et des restrictions appliquées à la population, ainsi qu'à inclure des actions de communication, de négociation, etc.

Il convient également de noter que, dans le cadre des opérations de GLO, les forces armées brésiliennes sont amenées à faire face à la menace de concitoyens. Cependant, ces individus ou groupes ne sauraient être qualifiés « d'ennemis ». Ils sont identifiés comme des agents perturbateurs de l'ordre public.

Dans ce contexte, l'application des principes de la doctrine militaire brésilienne dans le cadre des opérations de GLO soulève deux interrogations : les soldats faisant face à la menace d'ennemis en situation de guerre sont-ils les mêmes que ceux faisant face à la menace de concitoyens sur le territoire national ? Les soldats faisant face à la menace d'ennemis en situation de guerre, dans le respect des règles de la guerre, sont-ils les mêmes que ceux faisant face à la menace de concitoyens, dans le cadre juridique décrit ?

A cet égard, l'expérience des forces armées brésiliennes a démontré que, si les concitoyens ne pouvaient être considérés comme des ennemis, nombre des principes de la doctrine militaire brésilienne pouvaient s'appliquer à l'usage de la force pour maintenir la loi et l'ordre public sur le territoire national, s'agissant notamment des principes de simplicité, de sécurité, d'économie des forces, de masse, de préparation, d'unité du commandement et de légitimité.

En conclusion, les principes de la guerre constituent un outil très important pour la planification des opérations en amont. Ils ont peut-être une utilité plus importante encore dans le cadre de l'analyse et du suivi des opérations, s'agissant d'évaluer leur mise en œuvre et les erreurs éventuellement commises. Du reste, dans l'environnement actuel, il importe de ne jamais oublier le principe d'adaptabilité.

Titre : Les principes de la guerre s'appliquent-ils aux engagements sur le territoire national ?

Auteur(s) : GBR (BRE) Pires do Nascimento HERTZ

Date de parution : 13/07/2019

DOCUMENT A TELECHARGER
